Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 044-254402282-20261013-202624-DE

SBVB
Syndicat du Bassin Versant du Brivet

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre, le Comité Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Convocation transmise le 5 octobre 2026.

	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
Collectivité	**NOM Prénom**	**Prés.**	**Exc.**	**NOM Prénom**	**Prés.**	**Exc.**
CAP ATLANTIQUE	MENARD Isabelle	X		LEQUERRE Xavier		X
	PENOT-MARTINEAU Florence	X		URVOIS Joëlle		X
	DUVAL Franck	X		GERGAUD Alexis		X
	GERGAUD Stéphanie		X	RIVALAN Nicolas		X
	BODET Claude	X		GOULENE HENRY Dominique	X	
CC ESTUAIRE ET SILLON	CAILLON Vincent	X		VILOUX Ludovic		X
	DOUAUD Romain	X		BREZEL Pascal		X
	POTIRON Gwendoline		X	CHARLIER Romain	X	
	ROCHAULT François	X		PERON Alain		X
	COUTELLER Hélène	X		CADOT Marie-Jeanne		X
	MÉNAGER Stéphane	X		BONNET Pierrick		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		MOY Jérémy		X
	CAMBRE Grégory	X		TRANCHANT Emilie		X
	LEGOFF Jean-Marc	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	LE BERRIGAUD Yoann	X		ROY Patricia		X
	PATÉ Véronique	X		DUMEZ Nicolas		X
	DEMARTY Olivier	X		MILLET Frédéric		X

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 044-254402282-20261013-202624-DE

	RENOULT Antoine	X		SOUCHU Jean-Michel		X
	SEILLER Wandceslas	X		FRÉCON Thomas	X	
	MORACCHINI Aude	X		DESMAS Philippe	X	
CC REGION DE BLAIN	ARCANGELI Jean-Pascal	X		GASNIER Stéphane		X
SAINT NAZAIRE AGGLO	PROVOST Éric	X		FAILLER Mathieu		X
	OCTOR Dennis	X		COTTA Christophe		X
	RAHER Rémi		X	CAZIN Fabien	X	
	LEMESTRE Gilbert	X		RIAUD Alice	X	
	MIAULT Vincent	X		LANNON Annie	X	
	LEROUX Aurélien	X		DUBOIS Paul		X
	LE COADOU Laurence	X		GUIHO Éric		X
	GUIHARD Christian	X		BRAULT HALGAND Nicolas		X
	SALAÜN Raphaël	X		YVIQUEL Jean-Paul	X	
	FREOUR Philippe	X		SACQUET Jean-Luc	X	
	BLOUET Grégory	X		JOURNET Brice	X	

	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
MEMBRE ASSOCIE	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	GUEDES Marinette	X		COCHY Jacques	X	

***TOTAL PRESENTS** (titulaires + suppléants + associés) = 29 + 10 + 1 = 40*
***TOTAL VOTANTS** (titulaires ou suppléants) = 29 + 3 =32*
QUORUM =oui

Secrétaire de séance : OCTOR Dennis

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 044-254402282-20261013-202624-DE

DÉLIBÉRATION N°2026-24

OBJET : Election Vice-présidents

Les Vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue (L.2122-7-2). Ils sont chargés de se substituer au Président si ce dernier est absent. Ils sont également chargés d'assister le Président en présidant notamment des commissions ad-hoc.

Il est proposé d'élire les 3 Vice-présidents :

1er Vice-président :

Olivier DEMARTY se déclare candidat. Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Premier tour :32 votants
Monsieur DEMARTY Olivier : 24
Bulletins blancs : 5
Bulletins nuls : 3

Monsieur DEMARTY Olivier, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1er Vice-président du SBVB.

2ème Vice-président :

MÉNAGER Stéphane se déclare candidat. Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Premier tour :32 votants
Monsieur MÉNAGER Stéphane : 27
Bulletins blancs : 2
Bulletins nuls : 3

Monsieur MÉNAGER Stéphane, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2ème Vice-président du SBVB.

3ème Vice-président :

BODET Claude se déclare candidat. Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Premier tour :32 votants
Monsieur BODET Claude : 27
Bulletins blancs : 2
Bulletin nul : 0

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 044-254402282-20261013-202624-DE

Syndicat du Bassin Versant du Brivet

Monsieur BODET Claude, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3ème Vice-président du SBVB.

Certifié conforme,
Fait à PONTCHATEAU,
Le 15 octobre 2026

Le Président,
Monsieur Éric PROVOST

Le président certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été affiché le octobre 2026 et transmis en préfecture le 15 octobre 2026

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le président du comité syndical dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative).